**À renvoyer dument complété avant le 23 mai 2024 à l’adresse :**

**Julie.coutellier@infopro-digital.com**

Les Enerpresse Start up Pitch organisés par la société Groupe Moniteur (ci-après l’Organisateur) valorisent des start ups ou jeunes pousses dans l'énergie, innovantes et performantes, ayant leur siège social ou un établissement secondaire en France métropolitaine.

Les candidats doivent présenter un dispositif innovant et performant sur l’une des thématiques suivantes : Energies renouvelables, Villes et bâtiments intelligents, Réseaux électriques intelligents, Technologies du gaz propres, Nucléaire, Stockage énergétique et captage de CO2, Efficacité Energétique, Hydrogène, Energie des combustibles chimiques, Biocarburants…

La participation à cet appel à candidature comprend 3 grandes étapes :

* Le dépôt de(s) dossier(s) du candidat (gratuit)
* La sélection par la rédaction d’Enerpresse des 9 dispositifs innovants
* En cas de sélection par la rédaction, l’inscription payante\* à ENERPRESSE FORUM permettant de participer à l’évènement et présenter son innovation.

**A LA CLE**

Une présentation orale de 3 minutes de leur innovation devant le public de dirigeants du forum Enerpresse

**\* La présentation de dossiers est gratuite mais les entreprises sélectionnées devront s’acquitter d’un montant de 2000 € HT afin de participer à l’événement** **(comprenant les repas et la nuit d’hôtel, frais de transport à la seule charge du candidat sélectionné) et de présenter leur innovation au public** [**https://evenements.infopro-digital.com/bip-enerpresse/tunnel/**](https://evenements.infopro-digital.com/bip-enerpresse/tunnel/)

**QUI PEUT CANDIDATER**

* **Une start-up :** personne morale française ayant moins de 10 ans d’existence, ayant son siège social ou un établissement secondaire en France métropolitaine exclusivement et exerçant l’activité suivante : Fournisseurs de solutions exploitables dans le secteur du retail et de la Grande conso.

Il s’agit de jeunes entreprises novatrices ayant de fortes capacités de croissance, ayant développé un produit ou un service au caractère innovant qui peut s’inscrire à tous les stades dans le secteur de l’énergie (depuis la R&D jusqu’au consommateur final).

Sera pris en compte le potentiel commercial et économique du produit ou service.

**1. IDENTIFICATION DU CANDIDAT**

**INFORMATIONS SOCIÉTÉ\***

Dénomination sociale :

RCS et ville d’enregistrement :

Secteur d’activité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Site web :

Directeur Général :

Tél. : E-mail :

**PERSONNE EN CHARGE DE LA CANDIDATURE\***

Prénom : Nom :

Fonction :

Téléphone : E-mail :

Pour effectuer sa sélection, la rédaction d’ENERPRESSE se basera notamment sur les critères suivants :

* Degré de maturité et d’avancement du projet ou de la réalisation ;
* Ampleur du projet ou de la réalisation au regard des retombées environnementales, économiques, techniques, industrielles;
* Originalité de la démarche et caractère innovant.

|  |
| --- |
| \*Les informations à caractère personnel des candidats recueillies ci-dessus dans le cadre du présent concours sont traitées conformément aux réglementations en vigueur. Elles sont nécessaires à la prise en compte et au traitement de leur candidature. Ces données font l'objet d'un traitement automatisé et sont conservées dans un fichier informatique que l’Organisateur ou toute société du groupe Infopro Digital pourra utiliser pour son compte ou celui de ses clients afin d’envoyer aux candidats des propositions en vue de participer à des évènements professionnels ou pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle ainsi que les intégrer dans des annuaires professionnels.  Les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à l'adresse suivante : cnil.evenements@infopro-digital.com  La Charte Données Personnelles du groupe Infopro Digital est accessible à l’adresse suivante : <https://www.infopro-digital.com/rgpd-gdpr/>  **Vous acceptez que vos données à caractère personnel soient transmises à nos partenaires afin de vous envoyer des propositions pour des produits ou des services analogues et/ou utiles à votre activité professionnelle**  **□ OUI □ NON** |

**2. AUTORISATION**

Par la présente, le candidat (prénom, nom, fonction) :

Représentant la société :

1. déclare et garantit être titulaire et/ou avoir obtenu toutes les autorisations des titulaires des droits de propriété intellectuelle ou industrielle (notamment brevets, marques, dessins et modèles, photos, vidéos, droits d'auteur…. y compris, le cas échéant, des prestataires éventuellement intervenus dans le projet présenté) attachés aux projets/réalisations présentés ainsi qu’à tout élément du dossier de candidature, compris les vidéos de présentation de leur innovation présentée lors de la soirée.
2. autorise l’Organisateur à reproduire et représenter ces éléments lors de la Remise des Prix, dans son magazine Enerpresse, *L’Usine Nouvelle* et sur ses sites internet [www.usinenouvelle.com](http://www.usinenouvelle.com), [www.enerpresse.com](http://www.enerpresse.com) et [www.industrie-techno.com](http://www.industrie-techno.com) ainsi que dans tout autre média (réseaux sociaux, et newsletters) quel qu’en soit le support susceptible de traiter du Forum Enerpresse 2024 sur lequel auront lieu les enerpresse startup pitch et notamment les documents promotionnels des éditions suivantes. Ces autorisations devront pouvoir intervenir sans obligation d’aucune sorte à la charge de l’Organisateur,

en conséquence, garantit l’Organisateur de tout recours à l’égard de ce qui précède,

❑ En déposant sa candidature, reconnait avoir pris connaissance et accepte sans réserve le règlement du concours.

**4. DESCRIPTION DU PROJET / DE LA RÉALISATION**

**● NOM DU PROJET / DE LA RÉALISATION :**

…………………………………………………………………………………………………………………………….

**● NOM DE LA SOCIÉTÉ :**

…………………………………………………………………………………………………………………………….

…………………………………………………………………………………………………………………….

**● BRÈVE DESCRIPTION DU PROJET / DE LA RÉALISATION – PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES :**

…………………………………………………………………………………………………………………………………….………………………...…………………………….….……………………………………………………………………………………………………………………

………..……

………………………………………………………….….…………….………………………………………………………………………………..………………………………………………..….…………………………………………………......................................................................................................................................................................................................................................................................................................

● **CARACTÈRE INNOVANT DU PROJET / DE LA RÉALISATION :**

…………………………………………………………………………………………………………………………………….………………………...………

**Règlement**

**Enerpresse start up pitch**

**ARTICLE 1 – ORGANISATEUR**

Les appels à candidature des Enerpresse Start up Pitch 2024 sont organisés du 29 avril 2024 au 23 mai 2024 par GROUPE MONITEUR, SAS au capital de 333.900 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 403 080 823, dont le siège social est situé 10 place du Général de Gaulle – Antony Parc 2 – 92160 Antony (ci-après « l’Organisateur »).

L’Organisateur, société du groupe INFOPRO DIGITAL, est notamment l’éditeur de l’hebdomadaire enerpresse et des sites internet [www.enerpresse.com](http://www.enerpresse.com)

**ARTICLE 2 – OBJET DU CONCOURS**

Les Enerpresse start up pitch 2024 permet à des start up dans le secteur de l’énergie de présenter un ou plusieurs projet innovant sur l’une des thématiques suivantes : Energies renouvelable, Villes et bâtiments intelligents, Réseaux électriques intelligents, Technologies du gaz propres, nucléaire, Stockage énergétique et captage de CO2, Efficacité énergétique, Hydrogène, énergie des combustibles chimiques, biocarburants…

Les projets sélectionnés par la rédaction ENERPRESSE pourront sous réserve de régler leur inscription au Forum ENERPRESSE (2000 € HT ), présenter leur innovation pendant l’évènement.

Ce concours organisé par GROUPE MONITEUR est ouvert à toutes les start up de l’énergie (personnes morales).

**ARTICLE 4 – MODALITES DE PARTICIPATION**

Pour s’inscrire et participer, le candidat doit obligatoirement :

* Etre une personne morale française ayant moins de 10 ans d’existence, ayant son siège social ou un établissement secondaire en France métropolitaine exclusivement et exerçant l’activité suivante : Fournisseurs de solutions exploitables dans le secteur du retail et de la Grande conso.

Il s’agit de jeunes entreprises novatrices ayant de fortes capacités de croissance, ayant développé un produit ou un service au caractère innovant qui peut s’inscrire à tous les stades dans le secteur de l’energie (depuis la R&D jusqu’au consommateur final).

* Présenter un projet innovant et performant sur l’une des thématiques suivantes : Energies renouvelable, Villes et bâtiments intelligents, Réseaux électriques intelligents, Technologies du gaz propres, nucléaire, Stockage énergétique et captage de CO2, Efficacité énergétique, Hydrogène, énergie des combustibles chimiques, biocarburants…
* Compléter un dossier de candidature téléchargeable sur le site dédié présent sur la page : https://www.enerpresse-forum.com/ le renvoyer au plus tard le 23 mai 2024 par e-mail à l’adresse [julie.coutellier@infopro-digital.com](mailto:julie.coutellier@infopro-digital.com)
* Un candidat ne peut présenter que deux dossiers de candidature maximum et ne peut présenter qu’un seul projet/une seule réalisation par dossier. Chaque dossier présenté peut porter sur deux thématiques différentes maximum, c’est-à-dire qu’un même projet ou réalisation pourra être présenté dans deux thématiques différentes maximum.

Tout dossier de candidature déposé au-delà de la date limite indiquée et/ou tout dossier incomplet sera rejeté.

* **Les projets sélectionnés au Enerpresse start up pitch pourront présenter leur innovation pendant le Forum ENERPRESSE (11 et 12 juin 2024 au Touquet Paris Plage) sous réserve de régler les frais de participation à l’Evènement (2000 € HT couvrant les repas et la nuit d’hôtel, frais de transport à la seule charge du candidat sélectionné).**

Pour cela, les start up retenues devront régler la somme de 2000 € HT:

- par carte bancaire lors de l’inscription en ligne

- par chèque à l'ordre de Groupe Moniteur, à réception de facture

- par virement bancaire à réception de facture :

Domiciliation : PARIS ETOILE ENTR (03157) Banque : 30 003 - Code guichet : 03640 - N° de compte : 00020027490 - Clé RIB : 66

BIC : SOGEFRPP - IBAN : FR76 3000 3036 4000 0200 2749 066

**ARTICLE 5 - PROPRIETE INTELLECTUELLE - CONFIDENTIALITE**

**5.1** Les candidats sont tenus d’obtenir, préalablement à l’envoi de leur dossier de candidature, toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la représentation des éléments constitutifs de leur dossier (notamment et sans que cette liste soit exhaustive : marques, dessins,   
photos, vidéos, droits d’auteurs, brevets, savoir-faire industriel…., y compris des prestataires éventuellement intervenus dans le projet présenté etc.) lors de la Remise des Prix et dans tous médias, quel qu’en soit le support, susceptibles de traiter des enerpresse start up pitch 2024 dans un but promotionnel ou d’information, ainsi que pour une reproduction, par l’Organisateur sur les documents promotionnels des éditions suivantes de ce concours. Ces utilisations devront pouvoir intervenir sans obligation d’aucune sorte à la charge de la société organisatrice.

Les sociétés candidates garantissent l’Organisateur de tout recours à cet égard, ce dernier ne pouvant en aucun cas être tenu pour responsable d’aucun litige lié à la propriété intellectuelle ou industrielle attachée à l’un des éléments constitutifs d’un dossier de participation au concours.

**5.2** L’Organisateur s’engage à ne divulguer aucune information considérée confidentielle par le candidat **qui l’aura expressément signalée comme telle dans son dossier de candidature**. Les dites informations ne seront portées qu’à la connaissance des personnes en charge de l’organisation du concours (salariés, experts et prestataires de l’Organisateur, jury) et aux seules fins de l'organisation du concours et de la sélection des lauréats.

**ARTICLE 6 –SELECTION DES PITCHS**

* L’ensemble des dossiers de candidature complets et remis dans les délais impartis sera examiné par le jury composé de membres de la rédaction du magazine Enerpresse.

Pour effectuer sa sélection, le jury se basera notamment sur les critères suivants :

* Degré de maturité et d’avancement du projet ou de la réalisation ;
* Ampleur du projet ou de la réalisation au regard des retombées environnementales, économiques, techniques, industrielles;
* Originalité de la démarche et caractère innovant.
* Le jury pourra sélectionner jusqu’à 9 projets. Les candidats sélectionnés seront informés le 24 mai 2024 par email à l’adresse professionnelle indiquée.

Ils pourront alors s’inscrire au Forum Enerpresse afin de pitcher leur projet à l’ensemble des participants à l’évènement sous réserve de s’acquitter des frais d’inscription comme indiqué à l’article 4, pourront présenter leur projet lors du Forum ENERPRESSE, sous forme de pitch oral de 3 minutes maximum préalablement validé par l’Organisateur.

**ARTICLE 7 – DONNÉES PERSONNELLES**

Les informations à caractère personnel recueillies par l’Organisateur font l’objet d’un traitement informatique dans le cadre de l’organisation du concours. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter les inscriptions des candidats au concours et sont enregistrées dans le fichier de l’Organisateur. L’Organisateur, ou toute société du groupe Infopro Digital, pourra envoyer aux candidats des propositions commerciales des propositions en vue de participer à des évènements professionnels, pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle ainsi que les intégrer dans des annuaires professionnels.

Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à : cnil.evenements@infopro-digital.com

La Charte Données Personnelles du groupe INFOPRO DIGITAL auquel l’Organisateur appartient est disponible à l’adresse suivante : <https://www.infopro-digital.com/rgpd-gdpr/> .

**ARTICLE 9 – RÈGLEMENT - LITIGES**

**9.1** - Le fait de s’inscrire au concours implique l’acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent règlement, accessible à tout moment durant la durée du concours sur demande auprès de l’Organisateur durant la durée du concours par courrier à l’attention de Julie Coutellier à l’adresse suivante : Groupe Industrie Services Info – 10 place du Général de Gaulle – Antony Parc 2 – BP 20156 – 92186 Antony Cedex.

**9.2** - Le présent règlement est soumis à la loi française. L’Organisateur statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l’interprétation et/ou de l’application du présent règlement.

**ARTICLE 10 - DIVERS**

**10.1** - Tout dossier de candidature comportant une anomalie, incomplètement rempli, ou qui n'aura pas été envoyé dans les délais ou validé électroniquement par le candidat sera considéré comme nul et ne sera pas pris en considération pour le concours.

**10.2** - L’Organisateur se réserve, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler le concours.

**10.3** - Les candidats, start up sélectionnées autorisent, par avance et sans contrepartie financière, l’Organisateur à utiliser leur nom, logo, l’image et les noms et prénoms de leurs représentants ainsi que les éléments de leur dossier récompensé à des fins promotionnelles, publicitaires ou d’information (notamment dans les manifestations et les publications papier et/ou web de l’Organisateur) sans que cette faculté puisse être source d'une quelconque obligation à l'égard de l’Organisateur. Elles garantissent ce dernier de tout recours à cet égard.

**10.4** - La responsabilité de l’Organisateur ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement du service postal (retard d'acheminement ou perte) ou de la destruction totale ou partielle des dossiers de participation par tout autre cas fortuit. De même, la responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement total ou partiel du réseau Internet auquel elle est étrangère et qui empêcherait la validation électronique des candidatures.

**10.5** - Les dossiers de candidature ne seront pas retournés.

Antony, le 29 varil 2024